



**DÉCISION
DEC_2026_057**

OBJET : Signature d'une convention relative à la participation de la Croix Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours pour la Fête de la Musique le 20 juin 2026

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026_023 en date du 26 mars 2026 relative aux délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil municipal ;

VU le projet de convention ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que la ville de Charenton-le-Pont organise, le samedi 20 juin 2026, dans le cadre de la Fête de la Musique, une manifestation composée de concerts et spectacles sur la place Aristide Briand, de 18 h 30 à 23 h 30 ;

CONSIDÉRANT que, afin d'assurer la sécurité du public, des artistes et des organisateurs, il convient de mettre en place un dispositif prévisionnel de secours adapté à cette manifestation ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge française a accepté d'assurer ce dispositif dans les conditions définies par la convention ci-annexée ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer la convention conclue avec la Croix-Rouge française relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la Fête de la Musique organisée le 20 juin 2026, de 18 h 30 à 23 h 30, sur la place Aristide Briand à Charenton-le-Pont.

ARTICLE 2 : De préciser que l'intervention de la Croix-Rouge française est réalisée à titre gratuit et ne donne lieu à aucune participation financière de la ville.



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16/06/2026

webdelib

ID : 094-219400181-20260616-DEC_2026_057-AU

ARTICLE 3 : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Charenton-le-Pont, le 16 juin 2026

#signature1#